

Bonjour,

Je souhaite par la présente faire part de mes interrogations et remarques concernant les modifications prévues de l'arrêté portant sur la pêche en Sarthe.

- Un questionnaire a été mis en place par la fédération de pêche il y a quelque temps, peu accessible à un certain nombre de personnes, les plus âgées notamment (compte gmail obligatoire, maîtrise de l'informatique), qui représentent pourtant une bonne part des pêcheurs du département. A priori, les demandes du Président découlent directement de cette enquête, peu ouverte à la variété du public concerné, au risque pour certains de se sentir mis de côté. Une plus large communication et consultation serait à mon avis souhaitable avant toute modification.
- Les nouvelles règles proposées complexifient les règles de la pêche des carnassiers. Le règlement actuel a déjà beaucoup évolué, n'est déjà pas très simple, et surtout pas toujours respecté (par exemple, pêche de nuit fréquemment observée, hors secteurs carpe de nuit, et avec des esches animales). Les moyens pour les faire respecter sont faibles. Ne vaut-il mieux pas un règlement plus simple et respecté?
- Le décalage de l'ouverture du sandre pourrait être une possibilité intéressante, si celui-ci était encore en train de se reproduire. Mais qu'en est-il réellement dans nos plans d'eau et rivières sarthoises? Encore une fois, cette proposition mériterait d'être étayée par des études ou des retours d'expérience détaillés, partagés avec les pêcheurs. En effet, se calquer sur certains autres départements n'est peut-être pas adapté car le frai dépend des températures de l'eau. De plus, les zones potentielles de frai sont à priori protégées en rivière (aval de chutes - pas de retour d'expérience à ce jour).
- Les fenêtres de capture proposées pour le brochet et le sandre est une mesure qui pose question. Le but recherché semble une reproduction plus efficace, mais les tailles légales actuelles sont déjà fixées de manière à ce que les poissons se soient déjà reproduits plusieurs fois. Il est dommage que cette proposition ne soit pas étayée par des études scientifiques ou des retours d'expérience, que la fédération de pêche ou l'ofb pourrait mettre à disposition de l'ensemble des pêcheurs afin de mesurer le bénéfice. La mesure, déjà mise en place dans certains plans d'eau, de limiter à un poisson par jour et par pêcheur pour le brochet et le sandre ne serait-elle pas plus bénéfique et plus simple à faire appliquer?

Bien cordialement,

Samuel Foucher, adhérent d'une AAPPMA sarthoise